

Objektyp: **Advertising**

Zeitschrift: **Zivilschutz = Protection civile = Protezione civile**

Band (Jahr): **42 (1995)**

Heft 3

PDF erstellt am: **08.08.2024**

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Inhalten der Zeitschriften. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern. Die auf der Plattform e-periodica veröffentlichten Dokumente stehen für nicht-kommerzielle Zwecke in Lehre und Forschung sowie für die private Nutzung frei zur Verfügung. Einzelne Dateien oder Ausdrucke aus diesem Angebot können zusammen mit diesen Nutzungsbedingungen und den korrekten Herkunftsbezeichnungen weitergegeben werden. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. Die systematische Speicherung von Teilen des elektronischen Angebots auf anderen Servern bedarf ebenfalls des schriftlichen Einverständnisses der Rechteinhaber.

### **Haftungsausschluss**

Alle Angaben erfolgen ohne Gewähr für Vollständigkeit oder Richtigkeit. Es wird keine Haftung übernommen für Schäden durch die Verwendung von Informationen aus diesem Online-Angebot oder durch das Fehlen von Informationen. Dies gilt auch für Inhalte Dritter, die über dieses Angebot zugänglich sind.

Message de M. Sadok Znaïdi, Secrétaire général de l'OIPC, à l'occasion de la Journée mondiale de la protection civile, 1<sup>er</sup> mars 1995

## PCi: sauvegarde de la vie

«Les organisations nationales de protection civile ont un rôle capital à jouer face aux catastrophes naturelles et dues à l'homme, tant en matière de prévention et de préparation qu'en cas d'intervention. Leurs responsabilités sont de plus en plus étendues, dans toutes les régions du monde, compte tenu de l'ampleur des menaces auxquelles elles doivent faire front. De plus en plus, les structures nationales de protection civile ont à remplir la tâche d'organisme coordinateur entre tous les partenaires amenés à intervenir dans la gestion des situations d'urgence. Agissant dans un cadre multisectoriel, elles constituent l'organe de conduite idéal des multiples et diverses opérations de sauvegarde de la vie, du patrimoine et de l'environnement, avant, pendant et après les catastrophes.

C'est tout particulièrement dans la phase de préparation aux catastrophes et dans la mise en œuvre de mesures de prévention que la protection civile doit assumer cette fonction d'état-major, au moment où il faut intégrer paramètres démographiques, sociaux, techniques... C'est, en effet, de la validité des plans de prévention et de préparation aux risques qui sont conçus sous les auspices des services de protection civile que dépend, dans de nombreuses régions du monde, le sort de millions d'individus. Une donnée de nature géologique mal intégrée ou une information erronée concernant le nombre d'habitants d'une zone soumise à des risques naturels, par

La date du 1<sup>er</sup> mars de chaque année a été instituée Journée mondiale de la Protection civile par résolution de la IX<sup>e</sup> Assemblée générale (1990) de l'Organisation internationale de Protection civile (OIPC). Cette résolution a été communiquée officiellement au Secrétaire général de l'Organisation des Nations Unies. Un grand nombre d'Etats célèbrent cette Journée mondiale, montrant par là l'importance du rôle qu'ils attachent à la Protection civile dans un monde où les populations sont chaque jour plus menacées.

L'Organisation internationale de Protection civile (OIPC) est une organisation intergouvernementale créée en 1972 afin d'intensifier et de coordonner, sur le plan mondial, le développement et le perfectionnement de l'organisation, des méthodes et des moyens techniques qui permettent de prévenir et d'atténuer les conséquences des catastrophes naturelles en temps de paix, ou de l'emploi des armes en temps de conflit. Son siège est à Genève (Suisse).

exemple, peuvent rendre totalement inadéquat tel ou tel plan de sauvetage.

Lors de situations d'urgences, c'est aux organismes nationaux de protection civile qu'il appartient, dans de nombreux pays, de gérer et de coordonner les actions des différents corps d'intervention civils et militaires engagés dans les opérations de secours: sapeurs-pompiers, services médicaux, génie, police, gendarmerie, armée, pour n'en citer que quelques-uns, de

même que l'assistance éventuellement sollicitée auprès de la communauté internationale.

On le voit, de par la nature et l'étendue de leur mission, les structures nationales de protection civile n'ont pas le monopole de tel ou tel type de situation, que ce soit en matière de prévention, de préparation ou d'intervention. Elles n'ont pas non plus pour vocation de se spécialiser dans une discipline particulière. Multifformes et multifonctionnelles, elles constituent bel et bien pour les Etats un instrument de gestion privilégié destiné à faire face dans les meilleures conditions possibles aux risques et aux catastrophes.

En invitant les gouvernements à considérer que l'expression protection civile devrait être utilisée pour désigner toutes les mesures humanitaires visant à la préservation des populations dans leur existence, leur patrimoine et leur environnement contre les accidents et les catastrophes de toute nature, la Déclaration universelle de la protection civile adoptée à l'issue de la X<sup>e</sup> Conférence mondiale de la protection civile, à Amman (Jordanie), en 1994, a mis l'accent sur ce rôle unique et capital joué par les services nationaux de protection civile.

Cette déclaration appelle d'ailleurs les gouvernements à renforcer davantage les structures nationales de protection civile de manière à leur permettre de pleinement jouer ce rôle de coordination entre les partenaires nationaux pouvant intervenir dans la lutte contre les catastrophes et à créer dans les pays où elles n'existent pas encore des structures nécessaires avec l'aide et l'assistance des pays développés à cet égard, notamment par l'intermédiaire de l'OIPC.

C'est pourquoi, cette année, le thème de la Journée mondiale de la Protection civile, qui commémore la création de l'OIPC en tant qu'organisation intergouvernementale, le 1<sup>er</sup> mars 1972, est

«protection civile: sauvegarde de la vie, du patrimoine et de l'environnement».

En peu de mots, la mission des structures nationales de protection civile est ainsi résumée et ce thème rappelle à chacun la très large portée de leurs interventions.

A cette occasion, en tant que Secrétaire général de l'OIPC, je tiens à rendre hommage à tous les services nationaux de protection civile pour leur constant engagement en faveur de la population, à leur adresser tous mes vœux de succès dans l'accomplissement de leurs tâches et à les assurer de tout le soutien possible de l'OIPC dans leurs activités. ▣

# PIN

Nach  
Ihrer  
Vorlage

Preisbeispiel: 1000 Stück, 15 mm Fr. 999.-

Neu: Geburts- und Hochzeitspin

Gratis-Info von  
**INTERARGUS**

Gartenstrasse 20, CH-4242 Laufen  
Telefon 061 761 32 52, Telefax 061 761 30 13